RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction générale des infrastructures,
des transports et des mobilités

Arrêté du 9 novembre 2026

Portant composition des membres du bureau de vote électronique dans le cadre des élections professionnelles de la fonction publique de 2026 relatif au CSA Spécial du STRMTG

NOR : TRAT2629972A
(Texte non paru au journal officiel)

Le directeur,

Vu le code général de la fonction publique

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Vu l'arrêté du 27 octobre 2026 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, du ministère des transports et du ministère de la ville et du logement,

Vu l'arrêté n°08001126 du 29 mai 2008 portant nomination du directeur

Arrête :

Article 1

En application de l'article R. 211-537 du code général de la fonction publique, les membres du bureau de vote électronique propre à l'organisation du scrutin relatif au comité social d'administration spécial sont ainsi désignés :

1.1. Membres de l'administration
Président : M. Pascal LAPLANTE
Secrétaire : Mme Jessica MUCHEMBLED
Suppléante du secrétaire : Mme Géraldine TSOGBE

1.2. Délégués de liste

Force Ouvrière

Délégué de liste : M. Elyan FEROUL

Suppléant : M. Perceval GAILLIARD

Article 2

Le Directeur du Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait le 9 novembre 2026

Le Directeur du Service Technique
des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés

Daniel PFEIFFER